



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} JUILLET 2009

1ERE PARTIE

que nous vous prions de bien vouloir insérer dans les colonnes de votre journal

Vous remerciant par avance, nous vous prions de croire Monsieur le Rédacteur en Chef en l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

~~~~~

Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

## AMENAGEMENT D'UNE PISCINE AU CAMPING MUNICIPAL D'AUDINET

### ET

## CONVENTION AVEC LA BOULE AMICALE

➤ **Création et aménagement d'une piscine au Camping Municipal d'Audinet pour la saison 2010 : consultation de piscinistes par procédure adaptée**

Depuis plusieurs exercices (2006), le résultat comptable du Camping Municipal, Service Public à caractère Industriel et Commercial, fait apparaître un déficit chronique. La Municipalité a recherché les mesures à mettre en œuvre afin d'inverser cette tendance. Courant 2009, la création d'un site internet dédié au Camping et la mise en place d'une solution de réservation en ligne avec paiement à distance ont été décidées dans l'optique précisément de redynamiser le chiffre d'affaire du Camping Municipal.

Cette modernisation de l'offre touristique a été jugée nécessaire et indispensable. Elle demeure toutefois insuffisante notamment au regard des conditions actuelles d'accueil et plus singulièrement en matière d'offres de loisirs de proximité. Jusqu'en 2008, la baignade des trois piquets aménagée sur la plaine d'Audinet, surveillée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, permettait de répondre à ces critères de qualité d'accueil en offrant aux clients du camping une activité de baignade en bords de Loire très appréciée.

Depuis le 17 octobre 2008, la baignade des trois piquets est fermée définitivement conformément à l'arrêté municipal N° 242 du 17 octobre 2008, pris à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2008. Cette fermeture fragilise indéniablement l'offre touristique et l'attrait du camping municipal. Aussi, la Municipalité a-t-elle réfléchi sur la perspective de création d'une piscine de loisirs au sein du Camping Municipal, réflexion confirmée lors du vote du budget 2009 du camping Municipal où 20 000 € ont été inscrits pour frais d'étude.

Conformément aux décisions prises le 24 juin dernier, lors d'une réunion qui avait réuni les conseillers sur cette question, le Conseil Municipal a confirmé la décision de procéder à l'aménagement d'une piscine au Camping Municipal d'Audinet, de 200 m<sup>2</sup>, ainsi que d'une pataugeoire de 40 m<sup>2</sup>, dont l'ouverture est programmée en juin 2010.

Monsieur le Maire est ainsi autorisé à lancer une consultation de piscinistes selon la procédure adaptée.

➤ **Approbation de la convention avec la Boule Amicale de BRIVES CHARENSAC fixant les modalités de mise à disposition du Boulodrome municipal et de participation financière de la Commune**

La Commune participe au fonctionnement de l'association sportive « La Boule Amicale de Brives-Charensac » par le biais de subventions et par la mise à disposition gratuite des installations du boulodrome municipal.

Compte tenu du niveau de l'intervention financière de la commune et afin de régir au mieux les relations avec l'association dans l'utilisation des installations municipales, les Membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Boule Amicale de BRIVES CHARENSAC.

A noter qu'à la demande des conseillers municipaux, il a été rajouté le libre accès gratuit aux établissements scolaires de la commune qui souhaiteraient mettre en place des ateliers de découverte et d'apprentissage du sport boules.

Pour 2009, les aides accordées à la Boule Amicale ressortent à 6 525 € de subventions et 14 260 € d'avantages en nature prévisionnels, soit un global de 20 785 €.

|                    |                                                                 | CA 2006     | CA 2007     | CA 2008     | BP 2009            |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Article budgétaire | <b>I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>                        | 4 525.00 €  | 5 525.00 €  | 7 525.00 €  | <b>6 525.00 €</b>  |
| 657482             | Subvention de fonctionnement                                    | 1 875.00 €  | 1 875.00 €  | 1 875.00 €  | <b>1 875.00 €</b>  |
|                    | Contribution à l'entraînement des équipes                       |             | 1 000.00 €  | 1 000.00 €  | <b>1 000.00 €</b>  |
|                    | Contribution complémentaire aux frais de fonctionnement         |             |             |             | <b>1 000.00 €</b>  |
|                    | Dotation / concours d'été                                       | 850.00 €    | 850.00 €    | 850.00 €    | <b>850.00 €</b>    |
|                    | Dotation / concours d'hiver                                     | 800.00 €    | 800.00 €    | 800.00 €    | <b>800.00 €</b>    |
|                    | Dotation / équipe en Nationale                                  | 1 000.00 €  | 1 000.00 €  | 1 000.00 €  | <b>1 000.00 €</b>  |
|                    | Dotation / accession niveau ELITE                               |             |             | 2 000.00 €  |                    |
|                    | <b>II - AVANTAGES EN NATURE</b>                                 | 14 705.63 € | 11 851.84 € | 14 162.88 € | <b>14 260.00 €</b> |
|                    | Charges à caractère général                                     | 5 171.57 €  | 4 710.42 €  | 7 249.70 €  | <b>7 300.00 €</b>  |
|                    | Eau - Assainissement (120 m3)                                   | 334.06 €    | 356.42 €    | 358.18 €    | <b>360.00 €</b>    |
| -                  | Mise à disposition de locaux                                    | PM          | PM          | PM          | <b>PM</b>          |
| -                  | Mise à disposition de personnel                                 | € -         | € -         | € -         | <b>€ -</b>         |
|                    | Valorisation des interventions des Services techniques (23 €/h) | 9 200.00 €  | 6 785.00 €  | 6 555.00 €  | <b>6 600.00 €</b>  |

|                                                 |             |             |             |                    |
|-------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| <b>TOTAL DES AIDES APPORTEES PAR LA COMMUNE</b> | 19 230.63 € | 17 376.84 € | 21 687.88 € | <b>20 785.00 €</b> |
|-------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|